

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 7 octobre 2009

---

**N° 29 / 2006 - 2011**

**Présidence de M. Laurent Pellegrino**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2009
2. Assermentation de deux Conseillers communaux.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Préavis de la Municipalité :
  - N° 30/10.09 Règlement communal sur les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement ;
  - N° 31/10.09 Demande d'un crédit de CHF 600'000.00 pour le remplacement des conduites industrielles, la réhabilitation des collecteurs et la réfection du revêtement routier au chemin de Chaudabronnaz, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit ;
  - N° 32/10.09 Demande d'un crédit de CHF 390'000.00 pour le renouvellement des infrastructures communales et la mise en séparatif de la rue des Alpes, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit ;
  - N° 33/10.09
    1. Demande d'un crédit de CHF 40'000.00 pour le remplacement du véhicule banalisé et son équipement ;
    2. Demande d'un crédit de CHF 28'000.00 pour le remplacement du véhicule radar et son équipement ;
  - N° 34/10.09 Arrêté d'imposition pour l'année 2010 (Commission des finances).

6. Rapport de commission :

N° 22/10.09 Demande d'un crédit de CHF 135'000.00 pour conclure un contrat avec La Poste afin d'effectuer les tâches découlant des exigences de la Loi sur l'harmonisation des registres (LHR).

7. Interpellation Alain Troger «le vignoble de la commune est-il commandité par l'ISPA (prévention alcoolisme) ?» – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

8. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

9. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués dont deux seront assermentés lors de cette séance.

20 sont absents,

**80 sont présents.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) :

**Valérie MERINO DE TIEDRA, Nathalie BERDAT, André BERGER, Giuseppina BIERI, Richard BOUVIER, Okkes CADIR, Eric DECOSTERD, Katharina DELLWO BAUER, Stéphane DEWARRAT, Julien DYON, Anne-Claire GIVEL FUCHS, François HENRY, Claire JAN, Caroline JOBIN, Fida KAWKABANI, Florence MAGES, Jean-Jacques REGAMEY, Christian SCHWAB**

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**) :

**Helder DE PINHO, Béatrice DELAPRAZ**

### **DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS**

1. Procès-verbal de la séance du 2 septembre 2009

2. Préavis de la Municipalité

N° 30/10.09 *Direction de la Jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*

Objet : Règlement communal sur les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement ; (EM)

N° 31/10.09 *Direction des Infrastructures et énergies*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 600'000.00 pour le remplacement des conduites industrielles, la réhabilitation des collecteurs et la réfection du revêtement routier au chemin de Chaudabronnaz, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit ; (SVI)

N° 32/10.09 *Direction des Infrastructures et énergies*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 390'000.00 pour le renouvellement des infrastructures communales et la mise en séparatif de la rue des Alpes, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit ; (SVI)

N° 33/10.09 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*

Objet : 1. Demande d'un crédit de CHF 40'000.00 pour le remplacement du véhicule banalisé et son équipement ;  
2. Demande d'un crédit de CHF 28'000.00 pour le remplacement du véhicule radar et son équipement ; (R)

N° 34/10.09 *Municipalité en corps*

Objet : Arrêté d'imposition pour l'année 2010 (Commission des finances).

### 3. Rapports de commissions

N° 22/10.09 *Municipalité en corps*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 135'000.00 pour conclure un contrat avec La Poste afin d'effectuer les tâches découlant des exigences de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR).

\*\*\*\*\*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2009

**Madame Catherine HODEL** fait remarquer que les annexes 1 et 2 avaient déjà été envoyées aux Conseillers communaux lors de la séance du 2 septembre 2009. S'agit-il d'une erreur ou d'une volonté de faire à double, particulièrement lorsqu'il s'agit de développement durable qui intègre aussi les économies de papier.

Il s'agit d'un souci de bien faire. Il sera tenu compte de cette remarque dans le futur.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### 2. Assermentation de deux Conseillers communaux

Dans sa séance extraordinaire du 27 septembre 2009, le Bureau a élu

**M. Lucien REY**, de la liste du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants, en remplacement de M. Mario Buratti.

Dans sa séance ordinaire du 29 septembre 2009, le Bureau a élu **M. Pascal GEMPERLI**, de la liste du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants, en remplacement de M. Jurgen Woelki.

Les nouveaux Conseillers communaux sont conduits par l'huissier devant l'assemblée et assermentés selon la loi et la coutume.

### **3. Communications du Bureau**

Il a été distribué sur les tables des Conseillers les conclusions complètes du rapport de commission N° 22/10.09, concernant la demande d'un crédit de CHF 135'000.00 pour conclure un contrat avec La Poste afin d'effectuer les tâches découlant des exigences de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR); Les conclusions de ce rapport doivent être votées au point 6 de l'ordre du jour. L'administration communale présente ses excuses car elle a fait parvenir, par erreur, un texte incomplet. Les conseillers sont priés de prendre connaissance de ce nouveau document.

Le dimanche 25 septembre 2009 s'est déroulé le dépouillement des votations fédérales et cantonales. Le Président tient à remercier l'ensemble des membres du Bureau et la délégation du Conseil communal pour leur engagement. Grâce à la rapidité de leur travail, le scrutin a pu être clos à 12h49.

Un week-end historique sur le thème de « La Suisse et Napoléon » sera organisé au château et en ville de Morges les 9, 10 et 11 octobre 2009.

Le 26<sup>ème</sup> Mémorial Arthur Gander aura lieu à Beausobre le mercredi 28 octobre 2009. Ce gala international de gymnastique artistique réunit les meilleurs athlètes mondiaux.

Conformément à la demande du Conseil communal, un contrat de travail et un cahier des charges ont été établis pour le poste de secrétaire du Conseil communal. Ces documents signés sont classés en page 83 des archives du Bureau du Conseil communal, législature 2006-2011.

Le 22 septembre 2009, le Bureau a reçu un courrier du Service juridique et législatif du canton de Vaud ayant pour objet le recours du 17 juillet 2009 concernant la pétition demandant la modification des tarifs du réseau AJEMA. Il est fait mention que :

- les recourants ont procédé à l'avance des frais dans le délai imparti ;
- un délai au 23 octobre 2009 est donné au Conseil communal de Morges pour produire ses déterminations ainsi que pour remettre son dossier, lequel comprendra le Règlement du Conseil communal, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2009 ainsi que l'extrait des décisions de cette séance.

Copie de cette lettre a été adressée à la Municipalité et à la Préfecture.

Pour mémoire, le recours concerne une demande pour que la pétition soit renvoyée à l'examen préliminaire d'une commission du Conseil communal de Morges. En juin 2009, cette pétition avait été transmise au Conseil intercommunal de l'ARASMA qui semblait être la structure idoine pour la traiter.

Le Bureau du Conseil communal transmettra les pièces demandées dans le délai imparti et reste en attente de la détermination du Conseil d'Etat.

#### **4. Communications de la Municipalité**

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** informe le Conseil qu'il y a 3 communications orales concernant les visites préventives, l'épilogue de la candidature de Morges pour le musée des Beaux-Arts et le budget 2010 qui sera présenté par M. le Municipal Eric Züger.

La Ville s'engage dans de nombreux projets de prévention orientés petite enfance, enfance, jeunesse. Dans une perspective de vision globale, il a paru nécessaire d'intégrer cette préoccupation à l'autre bout de la chaîne de la vie et de se demander comment être performant en faveur de la prévention pour les personnes âgées.

La Ville a ainsi mandaté l'Espace Prévention La Côte et la Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention pour lui proposer une mesure cofinancée grâce au partenariat avec La Fondation Medtronic.

Le but de la mesure intitulée : "*Bien vivre à domicile, soignez la qualité de votre vie*", consiste à :

1. maintenir à domicile la population de 70 ans et plus, le plus longtemps possible afin de freiner la progression vers un amoindrissement de l'autonomie et garantir une bonne qualité de vie ;
2. lutter contre l'isolement ;
3. promouvoir les réseaux sociaux et les contacts associatifs ;
4. contribuer, en partenariat avec le corps médical, à l'orientation précoce vers le bon interlocuteur.

En effet, la période de transition entre la vie active et l'apparition de la dépendance devient de plus en plus longue, proportionnellement à l'allongement de l'espérance de vie et aux progrès de la médecine. La dépendance envers des tiers survient souvent après une gradation de signes avant-coureurs ou lors d'un accident qui bouleverse d'un coup l'équilibre de vie. En outre, les personnes qui se sentent encore bien chez elles repoussent l'échéance d'un placement et souhaitent renforcer leurs compétences propres.

Les visites préventives peuvent contribuer à retarder le déclin fonctionnel chez les personnes vieillissantes par une action sur le comportement des personnes visitées.

Toute personne domiciliée à Morges, âgée de 70 ans et plus, pourra recevoir la visite d'une infirmière spécialisée, sans frais, pour un entretien confidentiel et motivationnel, dans le but d'améliorer sa qualité de vie. Les entretiens se réaliseront sur la base d'une grille d'évaluation basée sur des référentiels reconnus.

L'idée du projet est d'agir en amont des ruptures, sur les facteurs de risques et sur la motivation de la personne pour qu'elle agisse elle-même sur l'amélioration de son bien être, notamment en consolidant ses compétences.

Afin de garantir l'efficacité des mesures proposées, la détection des facteurs de risques sera orientée sur une prise en charge médicale chaque fois que cela est nécessaire.

Les premiers entretiens commenceront début octobre, l'envoi d'un courrier de la

Municipalité de Morges à ses habitants de 70 ans et plus étant déjà fait. Le projet pourrait s'étendre à d'autres communes de La Côte dans un deuxième temps. Le projet bénéficie de l'appui scientifique de la Haute Ecole de Santé La Source qui a délégué une chargée d'enseignement au comité de pilotage, composé par ailleurs des partenaires financeurs cités plus haut, d'un médecin gériatre, d'une responsable de centre médico-social et d'un journaliste.

Concernant le Musée des Beaux-Arts, Mme la Syndique Nuria Gorrite nous informe qu'elle a appris, le 30 septembre dernier, par le téléphone d'un journaliste, la décision du Conseil d'Etat d'implanter ledit musée à Lausanne, dans la Halle CFF.

Sur la forme, la Municipalité a été très surprise de ce choix qui l'a plongée dans un état de perplexité en ce qui concerne la transparence, la démocratie et le caractère participatif invoqué par la méthode. Elle a le sentiment que cette méthode de sélection n'était qu'un écran de fumée qui a été agité pour mieux pouvoir choisir le site de Lausanne.

Une interpellation a d'ailleurs été déposée par Messieurs les Députés Olivier Feller pour La Côte et Olivier Kernén pour le Nord Vaudois ; Morges et Yverdon étant les deux villes qui étaient pourtant sorties en tête, semble-t-il, de la première évaluation Albatros. Cette méthode scientifique, cautionnée par l'EPFL, devait permettre une totale impartialité concernant le choix de l'emplacement de ce musée.

Sur le fond, la Municipalité n'a pas à se prononcer sur le choix qui a été effectué par le Conseil d'Etat. Elle s'interroge néanmoins sur les considérants qui l'ont amené à faire ce choix. On nous a parlé de la nécessaire synergie avec les CFF et de la nécessité d'accroître le trafic ferroviaire. Ce sont des arguments auxquels nous adhérons tous. Cependant attendons de connaître les motivations qui se sont dégagées de la grille Albatros et qui ont servi d'appui aux réflexions du Conseil d'Etat.

Mme la Syndique Nuria Gorrite tient néanmoins à remercier le Conseil communal, les représentants de la vie associative, culturelle, économique et politique qui se sont engagés sans réserve autour de ce dossier. Il a permis de mettre en valeur les atouts de la ville de Morges au sein de l'agglomération et au cœur du canton. Il a également permis de mettre en valeur et de prendre conscience de la valeur de la parcelle de Goumoëns qui est une belle parcelle patrimoniale, placée à un endroit stratégique de la ville. Dans son développement futur, il conviendra, et c'est de notre responsabilité comme de celle de la Hoirie de Goumoëns, de veiller à ne pas brader ce bout de Morges qui revêt un caractère exceptionnel et qui devra faire l'objet de notre plus grande attention dans l'avenir. Elle salue l'immense bonheur d'avoir pu travailler dans un véritable esprit de collaboration et de partage.

**M. Pierre-Marc BURNAND** donne quelques informations plus détaillées sur la fin de ce projet de musée.

*Vous savez déjà tout sur le Musée et sur la fin un peu piteuse de cette opération. Notre syndique vient de vous dire comment de son bureau elle a vécu les événements et je partage ses sentiments d'indignation. Je les ai subis moi-même de l'intérieur. C'était au début une expérience passionnante qui s'est malheureusement terminée en eau de boudin.*

### **Mercredi 30 septembre - le mercredi noir**

*Je vous donne juste l'exemple de mercredi dernier que je vais vous décrire sous l'éclairage des renseignements glanés après coup. Le Groupe d'évaluation est convoqué pour ce qui sera sa dernière séance, alors que cela devrait être l'avant-dernière puisqu'une réunion était encore réservée à l'agenda ce prochain vendredi pour relire et adopter le rapport au Conseil d'Etat. Nous étions convoqués pour la journée avec prolongation éventuelle en soirée, mais M. Decrauzat (le président) nous informe en ouverture qu'il faudra faire plus vite car il y a deux surprises au programme : lui-même a un rendez-vous avec le Conseil d'Etat à 14h00 et le Groupe d'évaluation aura à 16h00 un entretien avec une délégation du Conseil d'Etat.*

*Ce n'est qu'en fin d'après-midi que je le réaliserai, le Groupe d'évaluation est scindé pour cette journée en deux catégories : ceux qui savent que le Conseil d'Etat a déjà pris sa décision (entre cinq et dix, probablement), et ceux qui ne savent pas (les autres, dont je fais évidemment partie). S'engage alors une partie de ping-pong entre ceux qui savent (et qui font tout pour amener une majorité à voter «Locomotives», ce qui ferait bonne façon dans le paysage) et ceux qui ne savent pas (et qui croient naïvement qu'il est encore utile de développer des arguments). Les représentants d'Yverdon et de Morges ne savent pas, tandis que le représentant de la ville de Lausanne (qui remplace Mme Zamora) se trahit en expliquant trop désespérément que seul le site des locomotives a les faveurs de Lausanne alors qu'il a été dit exactement le contraire la séance précédente. Quant à Mme Zamora, elle n'a pas jugé utile de se joindre à cette farce, ce qu'on peut comprendre, mais elle réapparaîtra en fin d'après-midi pour l'annonce de la décision et la conférence de presse de 17h00 (dont les journalistes, eux, ont appris l'existence à 16h00).*

*La partie de ping-pong se termine à 13h00. Après coup, j'ai le sentiment désagréable d'avoir été mis dans une garderie où on a fait passer le temps à 33 adultes qui tous auraient eu autre chose à faire. Ces adultes ont droit ensuite à un temps mort jusqu'à 16h00 qu'ils remplissent comme ils peuvent, puis c'est la rencontre à 16h15 avec la délégation du Conseil d'Etat (composée de M. Broulis, Mme Lyon et M. Marthaler), qui ne vient pas pour un entretien comme annoncé mais pour nous informer de la décision du Conseil d'Etat que vous connaissez.*

#### **La décision et les questions**

*Cette décision ne suit pas la proposition du Groupe d'évaluation mais est parfaitement légitime puisque la règle du jeu était claire : le Groupe d'évaluation devait remettre une proposition – et non une décision – et le Conseil d'Etat s'était réservé explicitement la possibilité de s'en écarter.*

*Contrairement à Mme Gorrite, je me permets un jugement personnel sur cette décision que je trouve cohérente, surtout avec les arguments très convaincants développés par M. Marthaler : synergies avec les autres projets des CFF, accélération de l'agrandissement de la gare de Lausanne, de la quatrième voie Lausanne-Renens, de la troisième voie Renens-Coppet qui sera salutaire notamment pour les Morgiens, et cætera. A mes yeux, c'est un choix stratégique et politique indiscutable.*

*Il y a juste deux problèmes. D'une part, tous ces arguments étaient connus il y a six mois (avant le lancement du concours), d'autre part, ils sont totalement étrangers aux critères Albatros dont on nous avait dit qu'ils constitueraient l'ossature de la décision : je pense notamment à la maîtrise des coûts (c'est un*

*des projets les plus chers), je pense aux délais (c'est un des projets les plus lents), je pense à l'accès en car et en camions (c'est un des projets où cet accès est le plus problématique pour ne pas dire quasiment impossible).*

*D'où les questions qui tarabustent tous les observateurs : pourquoi cette dernière journée folklorique du Groupe d'évaluation ? Pourquoi cette précipitation, relevée par tous les journaux, pour prendre cette décision ? Plus globalement : pourquoi cette procédure titanesque ? Pourquoi un concours alibi où «les dés sont pipés dès le départ», pour reprendre l'expression du Syndic de Saint-Légier-La Chiésaz ? Pourquoi «jeter de la poudre aux yeux», comme l'a dit le Syndic d'Yverdon ? Pourquoi être si blessant à l'égard des communes candidates et de leurs autorités ? Pourquoi tant d'efforts pour donner l'illusion d'une démarche «transparente et participative», alors que c'était tout le contraire ? Pourquoi avoir constitué un groupe d'évaluation mammoth, composé d'une telle majorité de Lausannois et de pro-Lausannois affichés que sa décision était écrite d'emblée ? Pourquoi avoir porté aux nues la méthode Albatros, présentée comme un nouvel évangile, pour la recaler ensuite au rang de «simple aide à la décision» dès qu'elle a fait apparaître que des sites non-lausannois arrivaient en tête, et pour la reléguer dans les ténèbres extérieures au moment du choix final ? Pourquoi - pourquoi - pourquoi ?*

*Je n'ai évidemment pas de réponse à ces questions, mais on ne prend pas grand risque à parier que si les 33 membres du Groupe d'évaluation avaient su au départ que ça se déroulerait ainsi, il n'y en a pas beaucoup qui auraient été partants. Il faut signaler que le Groupe d'évaluation s'est réuni une dizaine de fois entre le 11 mai et le 30 septembre, ce qui représente, avec les visites de sites, plus de cinquante heures de présence. 33 fois 50 (ou 34 fois 50, si je compte aussi le Président), cela fait 1700 heures et c'est beaucoup, sans compter l'important travail réalisé entre les séances par les Services techniques. Mais ces 1700 heures, ce n'est rien en regard du travail qui a été fourni en amont par les communes candidates. Si je prends pour exemple la commune de Morges, le Comité de pilotage (COPIL) était composé de 25 personnes et s'est réuni plus de 20 fois entre le 12 mars et demain, soit au total en tout cas 1000 heures, sans compter là aussi le travail considérable effectué dans des délais très serrés par plusieurs services et diverses sous-commissions, que j'évalue, probablement en le sous-estimant, à 250 heures. S'il en a été de même dans les 6 autres communes candidates, cela fait au total 8'750 heures de travail. Je ne suis franchement pas certain que six des sept communes impliquées, si elles avaient pu préjuger de la manière dont elles seraient traitées, se seraient engagées dans l'exercice avec autant d'enthousiasme qu'elles l'ont fait.*

### **Voir le positif**

*En écho à ces interrogations, il ne faut surtout pas perdre de vue les aspects positifs de l'opération. Il y en a, ils sont nombreux et deux méritent d'être soulignés spécialement :*

- *D'abord, la démarche a permis de mettre en évidence de manière particulièrement éclatante **le remarquable potentiel de La Prairie**, «site stratégique de l'Ouest lausannois». C'est une opération bénéfique mais à double tranchant : cela a permis à certains Morgiens de découvrir ce site majestueux, mais cela a aussi attiré l'attention (pour ne pas dire la convoitise) d'acquéreurs potentiels. La Municipalité a eu l'occasion de développer et présenter toutes les bonnes idées qu'elle a au sujet de cette Prairie. Il s'agit maintenant de conserver toutes ces idées, de ne pas les mettre au congélateur mais de les garder à*



*portée de bras, il faut absolument les ressortir à la première occasion pour ne pas rater l'opération magistrale et historique du parc public. Et il faut espérer que la famille de Goumoëns ne recevra pas trop de propositions alléchantes qui pourraient l'amener légitimement à vendre à des privés, car dans ce cas la ville de Morges perdrait définitivement son rêve de conserver un poumon essentiel de l'agglomération Lausanne-Morges.*

- *La deuxième retombée positive, c'est le Comité de pilotage. Il s'est régulièrement réuni avec enthousiasme et dans un climat de travail efficient et chaleureux. **Le projet a été fédérateur.** On a su dépasser les clivages partisans habituels. Le projet a été stimulant et nous a permis de **prendre de la hauteur.** On peut légitimement en espérer des traces positives, y compris au Conseil communal.*

*Puisque je viens d'évoquer le Comité de pilotage, c'est l'occasion, une dernière fois, de dire merci. Merci à tous les membres de ce COPIL (ils sont 25, je ne peux tous les citer) pour leur aide et leurs bonnes idées, merci aux chefs de service, en particulier Mme Lilli Monteventi Weber et M. Giancarlo Stella, pour leur travail discret et d'une remarquable efficacité, merci aux membres de la Municipalité pour leur appui, merci, Madame la Syndique, pour votre soutien, votre confiance, le partage des petites joies et des gros soucis, le partage également de certaines valeurs.*

#### **Une proposition**

*Comme il ne faut jamais se laisser abattre, je termine par une proposition. Il faut profiter de l'élan et du dynamisme créé par notre démarche. Le Musée cantonal des Beaux-Arts n'est pas la seule institution digne de prendre place dans La Prairie. Je suis persuadé qu'il y en a de nombreuses autres. Tout le monde sait que le Musée cantonal de la photographie (dont la nomination du nouveau directeur a été annoncée aujourd'hui) est actuellement à l'étroit dans les murs de la Maison de l'Elysée et que tôt ou tard – mais probablement tôt – il devra se trouver un nouvel abri. Alors je pose tout de go la question, au risque de la faire passer pour une provocation qu'elle n'est pas : pourquoi le Musée cantonal de la photographie ne lorgnerait-il pas du côté de La Prairie ? C'est dans cette optique que j'é mets ce vœu à l'adresse de la Municipalité : **qu'elle prenne dans le meilleur délai les contacts utiles pour analyser les conditions à remplir de manière à rendre ce transfert effectif.***

*Je vous remercie.*

*Pierre Marc Burnand*

**M. Rémy DELALANDE** demande des explications concernant la votation du 27 septembre dernier sur le « Nouvel article 63a dans la Constitution cantonale (école à journée continue) ». Comment ces structures d'accueil seront-elles mises en place ?

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** explique que, par ce vote, la population vaudoise a accepté de modifier la Constitution vaudoise. Le Département de la Formation et de la Jeunesse doit préparer un projet de modification de la loi, la mettre en consultation auprès des partenaires usuels, faire un retour de consultation et proposer une modification légale au Grand Conseil. Ce dernier l'acceptera ou pas et cette décision sera soumise à référendum.

Pour l'instant, il est impossible de savoir, pour la ville de Morges, quelles seront les incidences directes de ce vote populaire.

**Mme Catherine HODEL** revient sur le sujet du Musée des Beaux-Arts.

*L'Entente Morgienne partage entièrement le sentiment de déception et de frustration exprimé depuis quelques jours (et encore ce soir) par de nombreuses personnes à Morges et dans le Canton !*

*Ce qui est choquant dans cette affaire, ce n'est pas que le Conseil d'Etat se décide pour la halle CFF à Lausanne ; cette décision est de sa compétence.*

*Ce qui est choquant par contre, c'est d'avoir mis en place, à grand renfort de publicité, une procédure d'évaluation des sites « ouverte, participative et transparente », d'avoir encouragé les communes à présenter des projets, pour finalement « s'asseoir dessus » et prendre une décision dans la précipitation, sans tenir compte des propositions de la commission chargée de l'évaluation.*

*Ce qui est choquant, c'est le fait que la commission fasse le 30 septembre une recommandation vers 13 heures et que le Conseil d'Etat rende publique sa décision vers 16 heures, après une « longue réflexion ». Si sa décision avait été celle de la commission, on aurait pu à la limite comprendre qu'il ne faille pas une longue délibération... mais le Conseil d'Etat n'a pas suivi l'avis de la commission.*

*La procédure d'évaluation semble avoir été un simple alibi pour « habiller » une décision prise depuis longtemps. Les propos du directeur du musée dans le journal « 24 heures » du 27 août et ceux du Syndic de Lausanne le 31 août au moment de la présentation des projets corroborent malheureusement cette hypothèse.*

*Mais ce qui est particulièrement choquant, c'est que les communes ont engagé de l'argent public pour élaborer et présenter des candidatures professionnelles, alors qu'il était clair, dès le début, que le musée devait être à Lausanne.*

*L'Entente Morgienne ne veut pas empiéter sur les prérogatives de la Municipalité ni lui dicter une conduite. Mais elle propose au Conseil communal la résolution suivante :*

***Si la Municipalité de Morges devait décider de prendre certaines initiatives visant à dénoncer les vices de la procédure de recherche d'un site pour le MCBA ou introduire des actions vis-à-vis du Conseil d'Etat, le Conseil communal de Morges lui apporte son soutien inconditionnel. Dans ce cas de figure, pour donner davantage de poids à la démarche et pour affirmer le caractère vaudois – et non morgien – du problème, il l'encourage vivement à s'associer avec les autres communes candidates recalées.***

*Au nom de l'Entente Morgienne  
Texte écrit par M. Eric Décosterd*

*Catherine Hodel*

**Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** sur le même sujet.

*Le Musée des Beaux-Arts est sur les rails, titrait le 1<sup>er</sup> octobre 2009 le journal « 24 Heures ».*

*Incroyable tour de passe-passe que celui du Conseil d'Etat qui aura réussi à mettre sur les rails le Musée cantonal des Beaux-Arts au terme d'une procédure de sélection qui, elle, n'aura cessé de dérailler.*

*La procédure de sélection qui devait se vouloir ouverte et transparente, et se fonder sur une méthode d'évaluation sensée être objective et scientifique, se sera révélée finalement tout le contraire.*

*Comment ne pas s'interroger sur le non-respect – sans sanction – par certaines villes candidates des règles et délais imposés par la procédure de sélection ?*

*Comment ne pas s'interroger sur les propos tenus ouvertement dans la presse par un membre du groupe cantonal d'évaluation des sites en pleine procédure d'évaluation ? Comment ne pas s'interroger sur la décision si rapide du Conseil d'Etat ?*

*Qu'une ville soit choisie parce que son dossier est le meilleur au terme d'une procédure de sélection équitable pour tous rend la « défaite » des autres villes candidates moins amère. Ce sont les règles du jeu ! mais que le projet des halles CFF soit choisi par le Conseil d'Etat au terme d'une procédure mascarade qui aura fait dépenser aux autres villes candidates beaucoup d'énergie et de moyens en terme de personnes, pour un choix peut-être déjà fait depuis longtemps, est une autre chose.*

*Le Musée cantonal des Beaux-Arts et le choix politique du Conseil d'Etat feront encore couler beaucoup d'encre, je n'en doute pas.*

*Pour nous Morgiens, c'est la fin d'un rêve qui s'achève de manière un peu brutale, qui nous laisse perplexes et emplis d'interrogations légitimes.*

*Toutefois, la boucle ne serait pas vraiment bouclée et le débriefing de ce soir incomplet sans quelques remerciements appuyés aux acteurs de cette formidable aventure.*

*Aussi et me faisant le porte-parole des Groupes Radical et Libéral, je remercie Pierre Marc Burnand pour son immense engagement dans cette aventure, son talent et le temps qu'il y aura consacré. Mes remerciements ne peuvent être qu'inversement proportionnels au travail qu'il aura accompli. Comme M. Burnand ne voulait déjà pas que je monte à la tribune et encore moins que j'étale mes remerciements comme de la confiture, je tiendrai aussi mes engagements et lui dirai simplement, sobrement et softement : MERCI.*

*Toujours au nom des Groupes Radical et Libéral, je remercie Madame la Syndique pour son engagement tout aussi extraordinaire dans ce dossier, et toute l'énergie qu'on lui connaît, qu'elle aura mise à défendre les couleurs de notre ville dans cette aventure.*

*Enfin les remerciements des Groupes Radical et Libéral vont aussi aux membres du Copil et aux employés communaux qui ont œuvré pour faire parler de Morges et permettre à notre ville de présenter un dossier solide et bien ficelé nous permettant d'être un candidat objectivement sérieux à l'accueil sur ses terres d'un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts.*

*Dominique-Anne Kirchhofer*

**M. le Municipal Eric ZUGER** présente le budget 2010, élaboré par la Municipalité, qui prévoit un exercice déficitaire de CHF 4,6 millions. Ce budget est stable par rapport à celui de 2009. Globalement, la situation financière reste bonne, en grande partie grâce à une diminution importante de l'endettement. Il est à relever une très forte augmentation de la facture cantonale (péréquation et facture sociale). La Municipalité propose de maintenir le taux de coefficient de l'impôt communal à 72,5 % et, afin de favoriser l'organisation d'événements culturels, de renoncer à la taxe sur les divertissements (la perte de substance fiscale serait relativement faible, environ CHF 20'000.00). Il pense qu'en 2010, mais peut-être même déjà en 2009, les premières influences de la crise financière et économique devraient commencer à se faire sentir.

## 5. Préavis de la Municipalité

**M. le Président Laurent PELLEGRINO** fait part de plusieurs messages de mécontentement quant aux choix des dates de la première séance de commission. Certaines dates sont fixées lors de la semaine qui suit le Conseil, parfois en période de vacances, d'où la difficulté à trouver des candidats. Ce problème avait déjà été relevé lors d'une séance précédente. Il prie les commissaires concernés par les préavis N° 30/10.09 et N° 33/10.09 de se réunir en fin de séance pour fixer une nouvelle date, d'entente avec la Municipalité.

N° 30/10.09 Règlement communal sur les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Marlyse ALBIEZ</b>	<b>Anne-Françoise COSANDEY</b>	<b>Brigitte DESPONDS-BATAILLARD</b>
<b>Claudine DIND-PERROCHET</b>	<b>Catherine HODEL</b>	<b>Michel REYNOLDS</b>
<b>Pierre TONDA</b>		

N° 31/10.09 Demande d'un crédit de CHF 600'000.00 pour le remplacement des conduites industrielles, la réhabilitation des collecteurs et la réfection du revêtement routier au chemin de Chaudabronnaz, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Eric BAUER</b>	<b>Richard BOUVIER</b>	<b>Cedric FAVRE</b>
<b>Eva FROCHAUX</b>	<b>Nicola LOFOCO</b>	<b>Joan MERINO DE TIEDRA</b>
<b>Giulio ZENONI</b>		

N° 32/10.09 Demande d'un crédit de CHF 390'000.00 pour le renouvellement des infrastructures communales et la mise en séparatif de la rue des Alpes, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Adrien BUSCH</b>	<b>Brigitte COENDOZ</b>	<b>Claudine DIND-PERROCHET</b>
<b>Bertrand GILLIARD</b>	<b>Yves MENETREY</b>	<b>Gennaro SCOTTI</b>
<b>Eddy STREIT</b>		

N° 33/10.09 1. Demande d'un crédit de CHF 40'000.00 pour le remplacement

- du véhicule banalisé et son équipement ;  
 2. Demande d'un crédit de CHF 28'000.00 pour le remplacement du véhicule radar et son équipement ;

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Jean-Jacques AUBERT</b>	<b>Claude BRUNNER</b>	<b>Rémy DELALANDE</b>
<b>Jean-Claude GOY</b>	<b>François LLAVADOR</b>	<b>Nicola LOFOCO</b>
<b>Rita WYSS</b>		

N° 34/10.09 Arrêté d'imposition pour l'année 2010

<b>Commission des finances</b>
--------------------------------

## **6. Rapport de commission**

N° 22/10.09 *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 135'000.00 pour conclure un contrat avec La Poste afin d'effectuer les tâches découlant des exigences de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR)

**M. Joan MERINO DE TIEDRA**, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. d'autoriser la Municipalité à conclure un contrat avec La Poste pour la somme de CHF 120'000.00 afin d'effectuer les tâches découlant des exigences de la Loi sur l'harmonisation des registres (LHR) (offre de La Poste + 10%) et de dire que ce montant sera porté aux comptes de fonctionnement 2009 et suivants ;</li> <li>2. de prendre acte que cette activité est limitée à la durée nécessaire à l'attribution de l'identificateur fédéral de logement (EWID) selon les directives cantonales ;</li> <li>3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 15'000.00 pour développer l'in-</li> </ol> |
|--|

- terface informatique et de dire que ce montant sera porté au compte 2009 ;
4. de prendre acte du montant déjà engagé par la commune qui s'élève à CHF 10'429.70 afin d'apurer le registre des bâtiments et de dire que ce montant sera porté dans les comptes.

**7. Interpellation Alain Troger «Le vignoble de la commune est-il commandité par l'ISPA (prévention alcoolisme) ?» – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.**

**M. le Municipal Michel GRIVEL** informe que la Municipalité a créé une délégation municipale, sous sa présidence, et a nommé un Chef de service responsable pour le vignoble communal. Il faut voir dans cette décision la volonté de rassembler différentes forces et avis pour mettre tout en œuvre pour atteindre l'objectif de rentabilité dans les meilleurs délais. Ceci correspond à la demande du Conseil communal

L'organisation mise en place et les projets menés depuis plusieurs semaines seront présentés en détail lors de la séance du Conseil communal du 2 décembre 2009.

Dans cette attente, deux mesures urgentes ont été prises :

- La mise à jour des personnes et numéros de contact pour la vente, la cave et la Direction sur le site internet « morges.ch », accessible depuis la page d'accueil ;
- La mise en ligne d'un bulletin de commande sous la forme d'un formulaire PDF et d'une bannière sur le site internet « morges.ch », accessible depuis la page de contact.

**M. Alain TROGER** tient à remercier la Municipalité pour la rapidité et la qualité de la mise en œuvre.

**8. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens**

**M. le Municipal Frédéric JOMINI** répond à la question posée par M. Frédéric Ambresin concernant la pose de cendriers dans la Grand-Rue.

Le constat de M. le Conseiller communal Frédéric Ambresin ne se limite pas uniquement à la Grand-Rue. Depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, on voit effectivement des gens fumer devant des établissements privés ouverts au public et jeter parfois leur mégot à terre.

Les collaborateurs de la Voirie, de leur côté, sont soucieux de la propreté de nos rues et de l'image de notre ville.

Rappelons que l'art. 88 du Règlement de police indique qu'il est interdit de salir le domaine public, notamment de jeter des débris ou autres objets sur la voie publique. La Municipalité compte donc sur un geste citoyen des fumeurs morgiens.

Elle est actuellement en contact avec l'Association des commerçants morgiens. Ils sont conscients de ce problème. Les premiers contacts sont favorables, en vue de soutenir une démarche de distribution gratuite de cendriers de poche, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation au ramassage des déchets.

Elle soutient également un projet visant à coordonner les politiques de prévention du tabagisme entre les niveaux fédéral, cantonaux et communaux.

Morges figure parmi 16 communes pilotes visant le développement et la mise en œuvre de plans de mesures au niveau des comportements et plus particulièrement au niveau de l'environnement et des structures communales. A partir des résultats de cette étude, il s'agira, au sein d'un petit groupe de travail, d'élaborer un plan de mesures à faire valider par l'Exécutif communal.

## **9. Questions, vœux et divers**

**Mme Catherine HODEL** s'étonne de l'état actuel du Sentier Nature du Port du Petit-Bois. Les diverses passerelles présentent de réels dangers au vu des lattes absentes, pourries ou trouées. La plateforme d'observation est en mauvais état et les différents panneaux explicatifs et autres barrières ou objets « vandalisés ». Ce lieu idyllique pour ainsi dire à l'abandon donne-t-il une bonne image de notre cité ?

Elle remercie la Municipalité par avance pour sa réponse sur la suite à donner à l'entretien de ce Sentier Nature.

**M. Michel REYNOLDS** relève que la Municipalité de Lausanne a interdit le placardage des affiches prévues par les opposants aux minarets, ces affiches véhiculant à ses yeux des images racistes, irrespectueuses et dangereuses. Bâle-Ville a pris la même décision.

Plusieurs grandes villes alémaniques comme Zürich, Lucerne, Winterthur et Berne attendent l'expertise de la CFR (Commission Fédérale contre le Racisme) pour autoriser ou non la diffusion de ces affiches. Lucerne fera connaître sa décision jeudi.

La CFR juge l'affiche anti-minarets discriminatoire et dénonce ses auteurs, estimant qu'elle pourrait menacer la cohésion sociale et la paix publique. Sans recommander explicitement son interdiction, elle soutient les villes qui n'en veulent pas sur leurs murs.

Quelle décision la Municipalité de Morges a-t-elle prise à ce sujet ?

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** répond que la Municipalité a prévu de porter ce sujet à l'ordre du jour de sa séance du 12 octobre 2009. Elle estime que ce type d'affiches franchit la barrière de l'intolérable. Trois questions se posent :

- Est-ce que la ville de Morges a la base légale ou réglementaire pour intervenir dans ce domaine ?
- Faut-il mettre une limite à l'intolérable ou faut-il tolérer l'intolérable ?
- En interdisant ou en censurant cette affiche, n'est-on pas en train d'offrir une publicité à mauvais escient à certaines personnes qui ne le méritent pas à nos yeux ?

La Municipalité ne manquera pas de communiquer sa décision.

**Mme Martine COSTA** rappelle que l'été a été chaud et que la piscine et la plage de la Cure d'air, qui selon la Municipalité va être réaménagée, ont été très fréquentées. La ville de Morges bénéficie d'un bord du lac très étendu et certains jeunes traversent l'enrochement pour aller se baigner. Beaucoup de Morgiens recherchent les plages et vont à Saint-Prex ou à Préverenges.

La Municipalité ne pourrait-elle pas envisager de créer un accès à la baignade au Parc de Vertou, endroit bien fréquenté par les familles ?

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

**M. Frédéric AMBRESIN** remercie la Municipalité pour la réponse à sa question concernant la pose de cendriers à la Grand-Rue, se réjouit de constater que des contacts ont été pris et espère voir rapidement des solutions concrètes se mettre en place.

Il revient sur un article intitulé « Morges, la Police fait du zèle » paru le 25 juin dans le journal « Le Matin » concernant le montant des amendes perçues dans les comptes 2008. Le journaliste parle d'une rumeur persistante « la Police en fait trop ».

Afin de pouvoir se baser sur des chiffres réels, il souhaite connaître la répartition des amendes en fonction des critères suivants :

- amendes infligées consécutivement à un radar ;
- amendes de stationnement ;
- autres amendes.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

**M. Yves MENETREY** revient sur une décision du Conseil communal du 7 mai 2008 d'accepter un crédit de CHF 124'000.00 pour l'aménagement, à l'avance, du Cimetière de Morges, au Molliau. Le préavis mentionnait, en substance, que le but de ce crédit était de faire en sorte que le cimetière ne soit plus un chantier perpétuel.

Aujourd'hui, ces installations étant réalisées, on peut constater que notre cimetière n'est plus un chantier mais qu'il ressemble plutôt à un terrain vague. Les désaffectations ont continué à leur rythme habituel, soit tous les deux ans et après avoir laissé les tombes pendant un minimum légal de trente ans.

Les structures proposées par le préavis étaient censées répondre aux besoins pendant 15 ans en matière de tombes cinéraires et six ans pour les tombes à la ligne. Or, avec la place à disposition à l'heure actuelle, en comptant les endroits déjà désaffectés et en prenant en compte les moyennes données par la Municipalité, une rapide estimation indique qu'il serait possible de répondre aux besoins jusqu'en 2020 minimum. En continuant à ce rythme, la moitié de notre cimetière sera bientôt sous forme de terrain vague. D'anciennes tombes ne sont-elles pas plus esthétiques qu'un champ dans un cimetière ?

Il pose à la Municipalité les questions suivantes :

- pourquoi désaffecter une partie du cimetière tous les deux ans ?
- y a-t-il une obligation de procéder à un rythme si soutenu ?
- combien de temps au minimum une désaffectation doit-elle avoir lieu avant de recommencer à enterrer sur la parcelle ?

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

**Mme Claudine DIND-PERROCHET** s'interroge sur le patrimoine immobilier de Morges, plus particulièrement au sujet d'une maison, propriété de la ville de Morges, qui est en train de se vider de ses habitants, un seul étage étant encore occupé.



A sa connaissance, la Municipalité n'a pas voulu remettre en location les appartements libérés dans cette ancienne maison vigneronne, qui, situés en pleine nature, pourrait convenir aux nombreux étudiants qui ne trouvent pas où se loger ou aux nombreuses associations qui cherchent des locaux à Morges.

Pour cette habitation, dans les Rapports de gestion 2007 et 2008, il était mentionné sous « patrimoine immobilier – affectation future » : artisanat. Cela semble regrettable au vu du manque de locaux pour associations ou étudiants.

Elle pose les questions suivantes :

- que pense faire la Municipalité à court terme pour éviter une dégradation rapide de la surface qui reste inoccupée ?
- à moyen ou long terme, la Municipalité pourrait-elle envisager d'autres projets que de l'artisanat, ceci afin de remettre cette maison en valeur ?

**M. le Municipal Michel GRIVEL** relève que cette maison présente de nombreux problèmes de vétusté. Une rénovation complète et une mise en conformité des installations sont préalablement nécessaires avant toute remise en location. Procédant par ordre et considérant l'ampleur des travaux à réaliser, le faible rapport financier qui pourrait en découler et l'absence d'intérêts que présente cet immeuble pour les besoins communaux, la Municipalité a renoncé à inscrire ces travaux dans son nouveau Plan des investissements 2010. A ce jour, la Municipalité ne s'est pas encore déterminée pour le futur de cette parcelle.

**M. Pierre Marc BURNAND** revient sur l'intervention de Mme Catherie Hodel concernant le futur Musée des Beaux-Arts, mentionnée au point 4 de ce procès-verbal. Il estime que cette intervention demandait que le Conseil communal vote une résolution de soutien et de solidarité envers la Municipalité. Il demande qu'on procède au vote.

**M. le Président Laurent PELLEGRINO** rappelle que le Règlement du Conseil communal ne permet pas de voter une telle résolution.

**M. Vincent JAQUES** mentionne que si l'on veut voter une résolution, il faut au préalable se référer à l'article 63 du Règlement du Conseil communal, donc présenter une interpellation adressée à la Municipalité qui peut se conclure par l'adoption d'une résolution. Il faut donc que cette interpellation soit portée à l'ordre du jour et signée par cinq conseillers.

**Mme Catherine HODEL** propose de présenter une interpellation lors de la prochaine séance du Conseil communal.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** rappelle que dans d'autres occasions, le Conseil communal a déjà voté des déterminations et résolutions qui ne faisaient pas suite à une interpellation. Afin de sortir de l'impasse juridique dans laquelle nous met le Règlement, elle propose de procéder à un vote afin savoir si le Conseil communal est d'accord de voter sur la résolution et ensuite de voter la résolution. Il serait malvenu d'ajourner ce vote car c'est dans sa séance du 12 octobre 2009 que la Municipalité décidera si elle doit intervenir auprès du Conseil d'Etat.

Elle rappelle qu'une rencontre sera probablement prévue avec les autres communes candidates afin de connaître leur degré d'appréciation concernant l'ensemble de la procédure et pour décider s'il faut intervenir vis-à-vis du Conseil d'Etat. Une copie de l'interpellation de Messieurs les Députés Olivier Feller et Olivier Kernen, relative au processus d'évaluation des sites pour l'accueil d'un nouveau musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) sera envoyée dès demain à tous les Conseillers communaux.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** rappelle que, par une interpellation, le Conseil communal interroge la Municipalité sur un point de sa gestion. Il n'est donc pas possible de déposer une interpellation pour apporter le soutien du Conseil communal à la Municipalité concernant le Musée des Beaux-Arts.

Par contre, il est tout à fait possible de le faire selon l'article 60 du Règlement du Conseil communal, qui stipule que chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative, en proposant lui-même un projet de décision.

Mme Catherine Hodel a déposé par écrit sa décision et l'a développée. Le Conseil communal peut dès lors entendre la Municipalité, puis statuer après délibération.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** déclare que la Municipalité ne s'oppose pas à cette proposition.

**M. Frédéric AMBRESIN** se déclare d'accord sur le fond de la proposition de Mme Catherine Hodel. Il souhaite néanmoins supprimer le terme « inconditionnel » dans le dernier paragraphe.

La parole n'est plus demandée et cette proposition, modifiée selon la demande de M. Ambresin, est soumise au vote du Conseil communal et **acceptée à l'unanimité moins une abstention.**

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22h00.

Le Président

La Secrétaire

Laurent Pellegrino

Jacqueline Botteron